

DES RÔLES PARTAGÉS

Que dit la loi ?

- Interdiction d'accumuler débris, déjections, objets ou substances divers pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermine et rongeurs.
- Interdiction de nourrir les animaux errants et sauvages sur l'espace public (et privé si cela risque d'attirer les rongeurs.)
- Obligation pour les propriétaires d'immeubles ou d'établissements privés, les directeurs d'établissements publics, d'entretenir les locaux pour éviter l'introduction des rongeurs.
- Obligation pour les propriétaires de dératiser avant toute démolition d'un bâtiment.

Le Règlement Sanitaire Départemental du 12 août 1982, pris en application du Code de la Santé Publique

Que fait ma Ville ?

- Surveiller et entretenir les réseaux, espaces et bâtiments publics.
- Enregistrer les signalements et relever les dégâts causés par les rats.
- Informer le public sur les méthodes de prévention et de traitement existantes.

Ce que je dois faire

Mettre en oeuvre des mesures simples pour protéger mon habitat. Elles consistent à empêcher le rat de trouver de la nourriture et de l'eau, mais également à bloquer ses déplacements. Signaler la présence de rongeurs à la Direction Santé Publique ou sur le site internet de la Ville **larochelle.fr** ou le **portail citoyen** : <https://demarches.larochelle.fr>

DES MÉTHODES SIMPLES ET EFFICACES

Protéger son habitation

Lors de la construction ou de la rénovation, le problème des nuisibles doit être pris en compte dans les aménagements.



Dératiser

Si les mesures préventives ne suffisent pas à protéger votre habitat, vous pouvez opter pour :

- **un traitement mécanique**
en plaçant des pièges sur les points de passages et de rassemblements des rongeurs.
- **un traitement chimique**
en dernier recours, vous pouvez utiliser des produits raticides aux mêmes endroits.

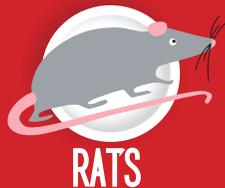
+ d'infos sur
www.larochelle.fr

**Sans traitement des causes
(accès, nourriture, eau...)
la dératisation ne sera que
provisoire et les rats reviendront.**

LE RAT DANS SON ENVIRONNEMENT

Les rats vivent à proximité de l'Homme car ils y trouvent abris et nourriture.

Ne leur offrez pas le gîte et le couvert !
Ne les invitez pas chez vous !



Risques pour la santé

Les rats sont porteurs de virus et de bactéries qui peuvent affecter gravement notre santé.

Risques de dégâts matériels

- Pour les installations électriques
 - risques de court-circuit
 - risques d'incendies
- Pour les bâtiments
 - creusement de galeries sous les fondations
 - dégradation de l'isolation et des matériaux
- Altération des conduites
 - risques de fuites d'eau et de gaz

Comment agir ?

- Priver le rat de nourriture et d'eau
- Lutter contre son intrusion

Voir les méthodes préconisées



DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE

1 rue Nicolas Venette - BP 1541
17086 La Rochelle cedex 02

Tél. : 05 46 51 51 42

sante.publique@ville-larochelle.fr

<https://demarches.larochelle.fr>



Pour plus d'infos, des fiches
détaillées sont disponibles sur
www.larochelle.fr

Création graphique © Direction de la communication - Ville de La Rochelle - Imprimerie LR
CM 4052



**AGIR ENSEMBLE
DÉRATISONS**

VILLE DE LA ROCHELLE

Le rat est un animal qui peut représenter un danger pour la santé et pour l'habitat.

Chacun doit se mobiliser pour lutter contre sa présence.

Des méthodes faciles à mettre en œuvre existent pour dissuader ce rongeur de s'installer chez vous.



larochelle.fr

**LA
ROCHELLE**